

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE SAINTE JEANNE D'ARC GUISSÉNY

Le règlement intérieur est fondé sur le projet éducatif de l'Etablissement :
respect, solidarité, sens de l'effort, désir d'apprendre



ENTRÉES ET SORTIES

« L'exactitude est la politesse des rois. »

Article 1 - Je dois arriver à l'heure à l'école : 8h45 (au plus tard) et 13h30.

Article 2 - Le matin, je me rends immédiatement en classe où je serais accueilli(e) par mon enseignant(e). Je peux entrer dans l'enceinte de l'école dès 8h30.

Article 3 - Je profite de la récréation pour aller aux toilettes et me laver les mains.

Article 4 - À la sonnerie, j'arrête de jouer et je me mets en rang calmement à l'emplacement prévu.

RETARDS ET ABSENCES

« Rien ne sert de courir, il faut partir à point. »



Article 5 - Lorsque je ne suis pas à l'heure, je frappe avant d'entrer dans la classe et j'explique mon retard à l'enseignant.

Article 6 - En cas d'absence, mes parents préviennent l'école le jour même.



COMPORTEMENT

« Toute personne a de la valeur et mérite le respect. »

Article 7 - Tout déplacement doit se faire en rang et calmement : en marchant tranquillement, et en parlant doucement.

Article 8 - Je dis bonjour, au revoir, pardon, merci, s'il vous plait.

Article 9 - Lorsqu'un adulte me fait une remarque je l'accepte sans discuter.

Article 10 - Je respecte les autres : je ne dis pas de gros mots, je ne fais pas de gestes vilains ou violents. Je ne me moque pas d'un camarade.

Article 11 - En classe je fais de mon mieux et je travaille dans le calme.

Article 12 - Je mange proprement et calmement à la cantine et à la garderie.

Article 13 - Je ne vole pas. Je ne triche pas.



RESPECT DE LA SÉCURITÉ

« Deux sûretés valent mieux qu'une. »

Article 14 - Je demande l'autorisation de l'adulte pour quitter la classe ou l'école.

Article 15 - Je ne fais pas de mouvements ou de jeux dangereux.

Article 16 - Je respecte les zones de jeux sur la cour : je ne les traverse pas si je n'y joue pas, je joue aux endroits prévus (voir annexe zones de cour).

Article 17 - J'utilise correctement le matériel qui est sur la cour (voir annexe règlement de cour).



RESPECT DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

« Le respect est la première règle d'une bonne conduite. »



Article 18 - Je prends soin des lieux et du matériel mis à ma disposition.

Article 19 - Je participe à la propreté des lieux (salle de classe, cour, cantine), je mets mes déchets à la poubelle.

Article 20 - Je prends soin de mes affaires et de celles de mes camarades.

Article 21 - Je viens en classe chaque jour avec le matériel scolaire nécessaire.



TENUE VESTIMENTAIRE

« Ce ne sont pas les vêtements qui font la beauté de la personne, c'est ce qu'elle porte en elle. »



Article 22- Je m'habille en fonction des saisons et des situations.

Article 23 - Je prévois des chaussures de sport et je porte une tenue adaptée pour les séances de sports.

Article 24 - Je porte des chaussures qui tiennent aux pieds (je fais mes lacets) et sans roulettes.

OBJETS INTERDITS

« Les interdits permettent à chacun de se construire. »



Article 25 - Je n'apporte pas d'objets dangereux, ni de jouets (sauf les billes).

Article 26 - Sur la cour, je joue avec les jeux à disposition de manière appropriée.